COMMISSION PREVENTION ET SECURITE

Réunion	10 novembre 2026 à Varennes-Vauzelles (voie électronique)
Procès-verbal	N° 01
Présidence :	M. Gilles COURTAUD
Présents :	MM. ALDAX - BERFORINI

1 – Nomination de délégué

Match n 79236300 du 14/11/2026 – U15D2A – POUILLY 1 / CLAMECY 1

Vu l'article 2.7 des Règlements du District de la Nièvre,

Vu la demande du club de l'AS POUILLY en date du 9 novembre 2026,

La Commission désigne officiellement en tant que Déléguée Principale Madame Sylvie OSBERY et informe le club de POUILLY que les frais de déplacement de la Déléguée seront à sa charge.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1.et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Le Président,
Gilles COURTAUD

